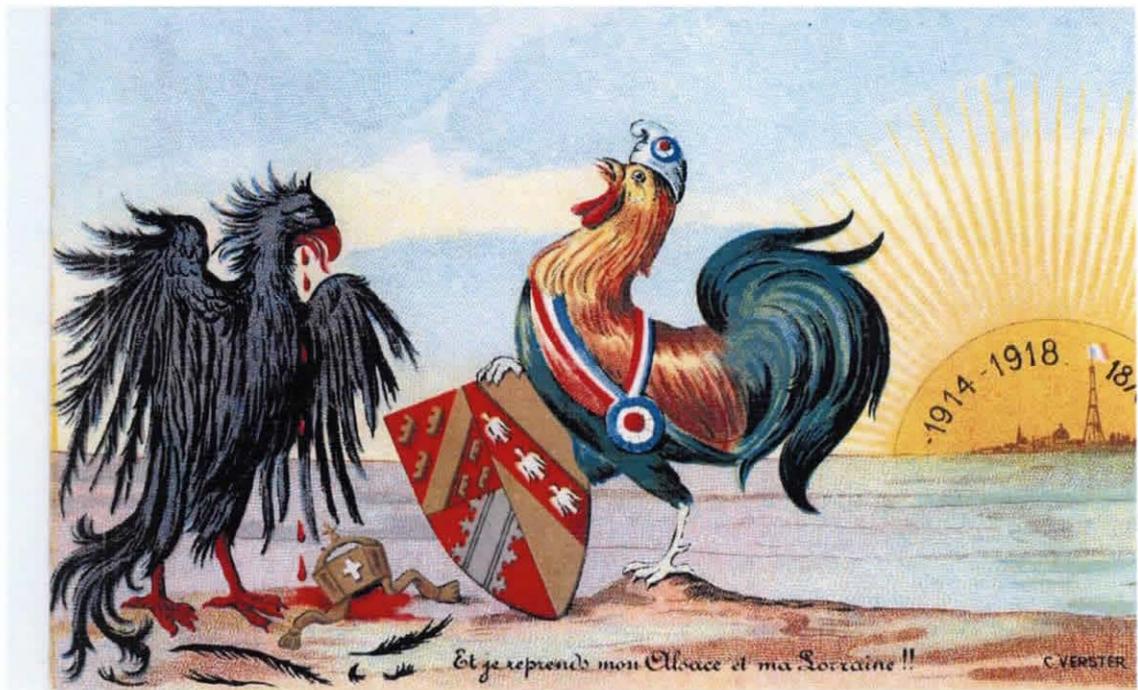


PHILIPPE BOUTSERIN

La transition postale en Alsace-Moselle du 11 novembre au 31 décembre 1918



ASSOCIATION DES SPECIALISTES
EN MARQUES POSTALES ET OBLITERATIONS
D'ALSACE – LORRAINE

2018

Avant propos

Nous voici arrivés à la fin des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale et cette brochure conclut les travaux de la SPAL. Cette dernière couvre par ses publications (7 à ce jour) les aspects de la poste en Alsace Moselle pendant le conflit. Cet ensemble de publications est une documentation de fond pour tous les marcophiles et mérite de figurer dans des bibliothèques historiques ou tout public.

Cette brochure vous aidera à décrypter le courrier de la courte période de fin 1918 mais très complexe postalement. La complexité vient du changement d'administration, de tarifs, de timbres poste et de pratiques postales. En 1995 la SPAL avait publié un ouvrage très complet (ALSACE LORRAINE 1918-1920 Tarifs et Règlements Postaux – Robert ABENSUR) lequel reste totalement d'actualité. Vous trouverez de nouvelles illustrations et des informations complémentaires dans ce livret.

Mes remerciements à Laurent BONNEFOY et Michel FRICK pour leurs idées et la relecture.

SOMMAIRE

Introduction – Fin de la guerre.....	2
L'arrivée des français en novembre 1918	5
Période du 11/11/1918 au 15/12/1918.....	10
Période du 15/12/1918 au 31/12/1918.....	31
Franchise postale	41
Le contrôle postal -	45
Conclusion...sources.....	47

La période du 11 novembre au 15 décembre 1918

Après négociations entre états majors l'armistice est signé avec effet le 11 novembre à 11 heures. L'armée allemande disposera de quinze jours pour partir et après l'armée française prendra la relève sous forme d'occupation des trois départements.. Un calendrier des opérations est établi et des cérémonies d'accueil des vainqueurs sont programmées dans la plupart des villes d'Alsace Moselle. Les allemands doivent laisser sur place les moyens de communication et les structures administratives.

Sur le plan postal depuis le 11 novembre il n'y a plus de marques de contrôle allemand et plusieurs dates jalonnent cette courte période :

15 novembre 1918 : le maintien du service postal est prévu pendant l'occupation française par l'AMSTBLATT des REICHSPSTAMTS 77/1918

15 novembre 1918 : décret sur l'administration de l'Alsace Lorraine ayant pour conséquence de séparer la poste aux armées du service des P.T.T. et création de trois directions , STRASBOURG , METZ et COLMAR dirigées par trois payeurs aux armées.

23 novembre 1918 : disponibilité des figurines françaises dans les mairies mais pas dans les bureaux de poste. Ces timbres français sont utilisables de suite.

26 novembre 1918 : décret relatif au fonctionnement du Service d'Alsace Lorraine stipulant entre autre le passage des trois départements sous l'autorité du Président du Conseil. On peut considérer que cette date marque le changement d'administration. Un arrêté monétaire de la même date prévoit l'échange de la monnaie allemande contre de la monnaie française ainsi que l'échange des timbres allemands contre des français. La franchise postale est également accordée aux soldats affectés dans la région..

30 novembre 1918 : télégramme du Ministère des Postes relayé par le Commissaire de la République précisant notamment le maintien de la situation tarifaire d'avant l'armistice à l'intérieur de l'Alsace Lorraine (voir document page 48)

30 novembre 1918 un arrêté déclare que les relations commerciales sont libres en Alsace Moselle pour toute personne y résidant. Les relations commerciales avec l'Allemagne ne reprendront qu'en février 1919. Le contrôle postal relèvera des lettres de KEHL postées en Alsace (cf. page 46). Elles seront mises au rebut.

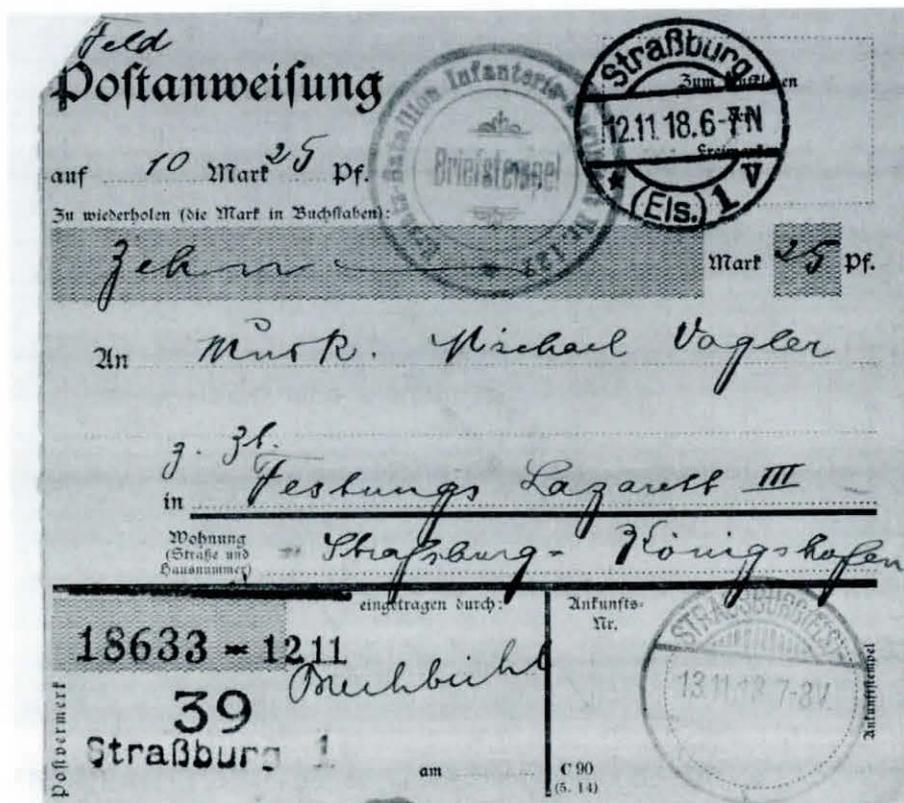
Les troupes françaises entrent à MULHOUSE le 17 novembre puis progressivement jusqu'au 26 novembre le reste du territoire est libéré.

Le tarif allemand du 1er octobre 1918 reste en vigueur et les timbres allemands sont utilisés. Des timbres français sont disponibles mais dans des conditions très limitées (apport par des soldats français). Les timbres à date allemands restent en usage et on les trouvera encore largement utilisés jusqu'en 1920.

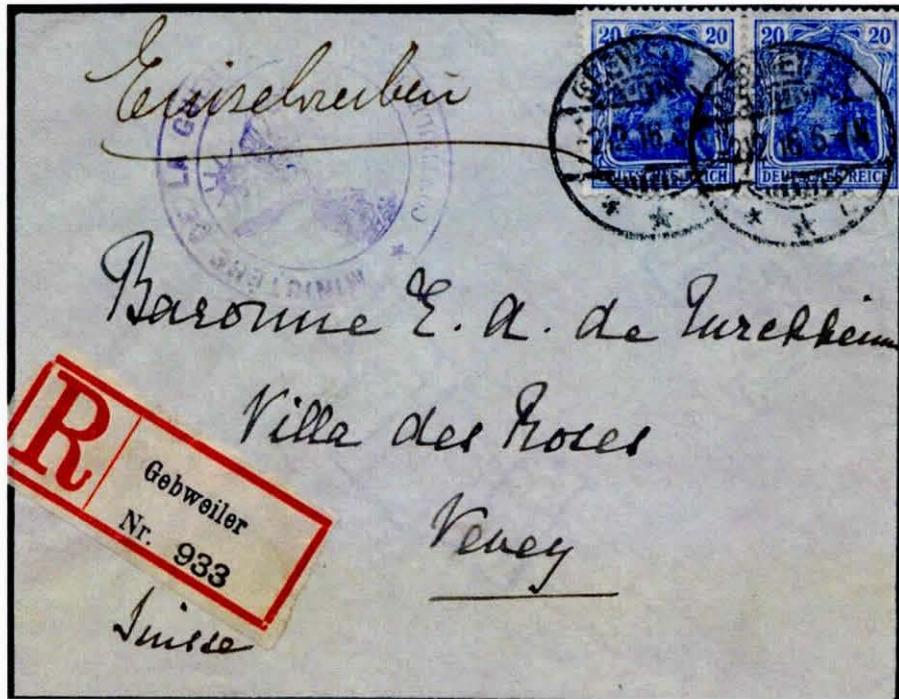
A partir du **15 décembre 1918** (date de mise en vigueur du nouveau régime monétaire), la poste française se déploie avec timbres français et tarifs français mais les timbres allemands pourront encore se rencontrer sur du courrier jusqu'au 31 décembre (voir chapitre suivant page 30). Les habitants pourront échanger leurs marks à raison de 1,25 F. contre 1 Mark ce qui est favorable. Pour les sommes en dessous du mark il y a parité donc 1 centime = 1 pfennig : les taxes postales exprimées en pfennigs seront comptées pour un nombre équivalent de centimes



Lettre de STRASBOURG pour la ville du jour de l'armistice affranchie à 10 pfennigs ce qui correspond au tarif allemand du 1/10/1918



Mandat du 12/11/1918 en franchise militaire allemande possible pendant les quelques jours précédent le départ de l'armée allemande. (Ersatz-Bataillon Infanterie-Regiment n° 122)



Lettre recommandée du 2/12/1918 de GEBWILLER pour la Suisse affranchie au tarif allemand du 1 /7/1906 soit 20 + 20 = 40 pfennigs. Cachet de contrôle militaire type « Déesse assise »



Lettre de COLMAR du 11/12/1918 appliquant par anticipation le tarif français lettre + recommandation = 15 c + 25 c = 40 centimes. A noter l'affranchissement mixte avec timbres allemands et timbres français ici possible car la parité 1 pfennig = 1 centime le permettait.